

**PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

du mardi 27 janvier 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-sept du mois de janvier,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Boris **LAMOTTE**,
Pascal **BERNIER**, Patrick **FUX**, Christiane **CISTEL**, Marina **CHARALAMBIDIS**.

Excusé : Thierry **MONGET**.

La séance est ouverte à 18h30.

**Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

**Signature de la convention annuelle de ramassage des objets encombrants par la
Communauté des trois rivières**

Comme chaque année, une prestation de ramassage des objets encombrants, financée
par la Commune, est proposée aux habitants. Le coût de cette prestation s'élève en 2026
à 1.24€ par habitant. Le ramassage sera effectué le mercredi 15 juillet 2026.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention de
ramassage des objets encombrants par la Communauté des Trois Rivières.*

**Projet de restauration de la toiture du chœur de l'église : demandes de subventions
auprès de la Préfecture (DETR) et du Conseil Départemental (patrimoine
communal)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en raison de la constatation d'une
dégradation très avancée des tuiles et d'infiltrations sur le chœur de l'église et la
tourelle :

- approuve le projet de restauration partielle de la toiture de l'église de Moloy (chœur et tourelle) pour un montant prévisionnel de 38 574.59 euros hors taxes ;

- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Patrimoine communal Côte-d'Or, ainsi que le financement de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- définit le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	38 574.59 €	30%	11 572.38 €
CD	Sollicitée	38 574.59 €	30%	11 572.38 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			60%	23 144.75 €
Autofinancement			40%	15 429.84 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de l'église de Moloy.

Le Maire indique que d'autres financements seront recherchés pour ce projet au titre des fonds privés et du mécénat : Sauvegarde de l'Art Français, Fondation du Patrimoine, Association Saint Jean Baptiste, afin de financer le reste à charge.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Projet de restauration du Monument aux Morts et de l'ossuaire communal du cimetière : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Village Côte-d'Or)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de restauration du Monument aux Morts et de l'ossuaire communal pour un montant prévisionnel de 8360.33 euros hors taxes ;
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Village Côte-d'Or,
- définit le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD 21	Sollicitée	8360.33 €	50%	4 180.17 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			50%	4 180.17 €
Autofinancement			50%	4 180.17 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du Monument aux Morts et de l'ossuaire communal.

Le Maire indique que d'autres financements seront recherchés pour ce projet auprès de l'Office National des Anciens Combattants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Programme de travaux de voirie 2026 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Programme de soutien à la voirie communale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de pour un montant prévisionnel de création de caniveaux rue de l'abreuvoir et rue Saint-Antoine, pour un montant prévisionnel de 15 116.20 euros hors taxes ;
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif programme de soutien à la voirie communale,
- définit le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD 21	Sollicitée	15 116.20 €	50%	7 558.10 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			50%	7 558.10 €
Autofinancement			50%	7 558.10 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale des voies précitées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Questions et informations diverses

1. Le Maire indique qu'une vanne de fermeture du réseau de distribution d'eau potable ne fonctionne plus et doit être réparée au droit de la propriété du 3 chemin de Cimereaux au hameau de Labergement.
2. Les portes-ouvertes de la micro-crèche de Moloy auront lieu le samedi 28 février 2026 de 9h00 à 13h00.
3. Une réunion relative au choix d'un nouveau bureau d'études pour la finalisation du Plan local d'urbanisme aura lieu le lundi 2 février 2026 en Mairie.
4. Le Maire remercie Pascal Bernier pour le remplacement des éclairages de la salle des fêtes par des pavés LED plus performants.
5. Une demande a été formulée par le locataire du local commercial les Vieux Fourneaux pour le tubage du conduit de cheminée côté épicerie afin d'y installer un poêle à bois. Le Conseil Municipal va étudier cette demande.
6. Le Maire indique avoir questionné le SICECO au sujet de l'intensité lumineuse des nouveaux points d'éclairage public installés suite aux travaux d'enfouissement de réseaux. Voici la réponse apportée : nouvelles prescriptions pour les travaux d'éclairage : *la faible intensité perçue est essentiellement due aux prescriptions techniques d'interdistance à 50ml et de température de couleur à 2 400 °K max. Avant la mise en application de ces prescriptions en 2023, nous étions sur une interdistance moyenne de 35ml environ et une température de couleur à 3000°K.*
7. Le Conseil Municipal décide de mettre fin à la location du garage situé à côté de la Mairie et ainsi ne pas reconduire le bail de location à date du 1^{er} janvier 2026. En effet, la commune a besoin de davantage d'espace de rangement pour le matériel communal et pourra utiliser le garage en question pour cet usage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET**

